



## > Règlement utilisation court de tennis.

### > 1. Introduction :

La municipalité de Nurieux Volognat permet d'occuper gratuitement le domaine public du court de tennis et d'y exercer l'activité de tennis suivant le règlement ci-après.

**Le court de tennis est sous vidéosurveillance.**

### > 2. Inscription :

Tout joueur doit être habitant de la commune ou ayant été inscrit à l'école de la commune. (Initiation pendant les temps d'activité périscolaire) et être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

### > 3. Tenue et comportement sur et hors du court :

Une tenue de tennis correcte est exigée dans l'enceinte du terrain de tennis. Les chaussures de tennis sont obligatoires pour pénétrer sur le court. Chaque joueur se doit d'adopter une tenue correcte ainsi qu'une attitude courtoise sur l'ensemble des installations. **Aucune boisson alcoolisée n'est tolérée sur le court de tennis**

### > 4. Réservation :

Les réservations se font sur le site internet BALLEJAUNES : <https://ballejaune.com/club/nurieuxvolognat> Le court peut se réserver la veille et le jour même jusqu'à l'heure de début de réservation souhaitée. -une seule réservation par adhérent par jour : c'est ce que le site «BALLE JAUNE » permet. -Il est impératif que ce soit la 1ière heure de jeu qui soit retenue sur « BALLE JAUNE » Vous pouvez bien entendu jouer toute la journée si vous le souhaitez (s'il n'y a personne) et sans possibilité de réserver après la première heure. -Il est impératif que tous les joueurs présents sur le court (et uniquement ceux-là) soient notés sur balle jaune. Tous manquements à ces règles de réservation peuvent entraîner la suspension temporaire sur le site « BALLE JAUNE ». La commune se réserve le droit de bloquer les courts à des heures précises pour les besoins suivants : Animations périscolaires ou scolaires, ..... Tout court réservé, non utilisé 10 minutes après le début de l'heure prévue, pourra être attribué à d'autres adhérents.

“Pour toutes les réservations , les joueurs doivent réserver en donnant leur identifiant et leur mot de passe, Chaque joueur est responsable de son mot de passe qui est confidentiel et ne doit en aucun cas être communiqué à un tiers. L'utilisation d'un faux nom de partenaire est interdite et susceptible de suspension des droits de réservation. Il lui est interdit de donner le code pour accéder à la clé”



> 5. Discipline :

**Il est interdit du fumer dans l'enceinte du terrain de tennis**, respecter les décrets en vigueur concernant le tabagisme. Les boissons alcoolisées sont interdites. Il est recommandé aux parents de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur le court.

Les parents sont responsables du comportement de leur(s) enfant(s) sur terrain de tennis Toute autre activité que le tennis est interdit

**La présence d'animaux est strictement interdite sur les courts.**

> 6. Responsabilité :

Le court de tennis est sous vidéosurveillance.

**Signaler les dégradations à votre arrivée sur le court**

La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le court, et les espaces environnants.

> 7. Respect des installations :

Les diverses installations doivent être respectées. Boîtes, bouteilles, papiers etc... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel appartenant à la commune, se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture sous peine de poursuites judiciaires. (Pour les mineurs, la facture sera adressée aux parents).

**Toute clé perdue sera facturée.**

> 8. Respect du règlement :

L'inscription à « Balle Jaune » entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Le présent règlement intérieur a reçu un avis favorable de la commission associations sportives et culturelles et **été adopté par le conseil** municipal Le maire demande à tous les membres de prendre conscience des engagements pris en utilisant gratuitement ce court de tennis

Signature utilisateur